

Rapport Moral et d'Orientation

30 NOVEMBRE 2019

Rarement le handicap et les personnes handicapées n'ont été aussi présents dans les médias. C'est d'abord le reflet de notre société qui, à défaut d'être solidaire et inclusive, tente d'en prendre le chemin. Ce sont aussi les nombreux chantiers ouverts par le Gouvernement sur la scolarité et l'emploi des personnes handicapées, et sur le revenu universel d'activité (RUA) parasité par l'intention d'y intégrer l'allocation adulte handicapé (AAH). C'est la réforme de la tarification des établissements et services médico-sociaux, dite réforme SERAFIN PH, qui modifie fondamentalement les fonctionnements que nous connaissons depuis les lois de 1975. C'est la signature proche, pour ce qui nous concerne, du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui inscrira dans le marbre nos budgets pour les cinq ans à venir. Autant de sujets dont la gravité et l'austérité risquent fort de vous voir fuir à toutes jambes la présente assemblée générale. Permettez-moi de tenter de vous retenir en évoquant des images à la tonalité plus joyeuse comme le soixantième anniversaire de l'Unapei qui se profile en 2020, ou le succès du film « Hors Normes » qui nous montre une autre société, ou en évoquant toutes les raisons d'espérer que nous offrent nos enfants, extraordinaires au quotidien et déployant tant d'énergie pour aller de l'avant comme nous le montre notre propre film « Graines de Cyclistes ».

Nous approchons enfin de la signature de notre CPOM. Ce sera chose faite certainement en janvier prochain. Je tiens tout d'abord à saluer les équipes de direction de l'Apaei de Caen. Elles se sont investies pendant toute l'année 2019 pour préparer cette étape fondamentale pour notre association et les établissements que nous gérons. Les réunions que nous avons menées avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental du Calvados ne sont que les parties émergées de l'iceberg. Le travail de fond lui, s'est accompli entre chaque rendez-vous pour répondre aux attentes de nos interlocuteurs, préciser notre analyse du présent et prévoir, autant que faire se peut, l'avenir. Tout ceci s'est accompli bien sûr en sus du quotidien et c'était un tour de force que de respecter les échéances. Alors que nous arrivons à la fin de cet épuisant exercice, nous pouvons remercier les équipes de direction de l'Apaei de Caen pour leur engagement dans le cadre de la politique définie par notre association.

Avant d'aller plus loin sur ce sujet, il nous faut quand même exprimer un regret, car ce CPOM s'est surtout avéré être un CPO. En effet, si nous avons parlé du contrat (C), évoqué les 5 années à venir de son caractère pluriannuel (P) et enregistré nombre d'objectifs (O) dont certains ne sont pas des plus faciles à réaliser, il ne fut jamais question de moyens (M), ceux-ci étant évacués dès le début d'un lapidaire « nous travaillerons à moyens constants ». Jamais ne fut évoquée la triste réalité toujours constante de nos listes d'attente et ses 532 noms, les inquiétudes de ces parents dont l'enfant ne sera plus accueilli à la rentrée scolaire prochaine, ou qui ne l'est déjà plus, ni celles des parents d'adulte jeune ou sénior dans la crainte du lendemain.

Malheureusement, si l'Etat ouvre de nombreux chantiers autour du handicap, si le Président de la République a dit vouloir faire du handicap une de ses priorités, jamais il n'a été question de répondre à

la revendication de l'Unapei de mettre en place un grand plan de rattrapage quant à l'insuffisance des réponses. C'est un manque d'ambition sur lequel d'ailleurs l'Etat et le Département se retrouvent.

Néanmoins, ces rencontres qui furent plus des discussions que des négociations, nous ont permis de défendre des points fondamentaux de notre politique, de mieux comprendre et mieux se faire comprendre de nos interlocuteurs, et de construire ensemble le futur des établissements. L'exercice permet au moins d'avoir un vrai dialogue avec l'administration d'Etat et celle du Département pour partager un engagement commun.

A la signature du CPOM, nous partirons donc pour cinq ans avec un budget connu, et nous quitterons ce processus jusque-là immuable des budgets prévisionnels et des comptes administratifs. Ce qui ne veut pas dire que nous n'aurons plus de comptes à rendre, et c'est normal puisqu'il s'agit d'argent public, votre argent. Nous allons gagner en souplesse en gérant les masses financières des établissements dépendant de l'ARS d'une part, et du Conseil Départemental d'autre part. Mais nous devons aussi gagner en rigueur car les déficits éventuels des uns devront être supportés par tous, et couverts si nécessaire par les fonds propres de l'association. Vous avez eu tout à l'heure le rapport financier et celui du commissaire aux comptes. Sans être de grands économistes, nous savons tous que la pérennité de l'Apaei de Caen dépend de la qualité de son bilan comptable. Cela implique pour certains établissements le retour à un équilibre financier, par la réorganisation des services d'ailleurs déjà engagée. Ça ne sera pas moins bien qu'avant, ni pour les personnes accueillies, ni pour les professionnels. Cela sera respectueux du projet d'établissement dans l'intérêt des personnes et dans le respect des droits des salariés.

Concrètement, que faut-il attendre de ce CPOM ? Restons prudents tout d'abord, tout ce qui suit demeure conditionnel tant que la signature n'est pas effective. Néanmoins une constante domine en lien avec les objectifs gouvernementaux, l'inclusion en milieu dit ordinaire, autant que possible, pour les enfants, les travailleurs, et les résidents. Il y a tout d'abord ce qui ne se verra pas de l'extérieur mais qui apporte des simplifications administratives : la fusion des foyers mères et des SASLA (foyers éclatés et appartements supervisés) d'une part, et celle de l'IME et du SESSAD d'autre part. Pour le pôle hébergement, un rééquilibrage de quatre places entre foyer mère et SAJH va être effectué, pour tenir compte du vieillissement des personnes accueillies, et les chambres de passage évolueront en places d'accueil temporaire, au nombre de quatre. Concernant le SASLA et plus particulièrement les appartements supervisés, deux appartements individuels seront remplacés par deux colocations dans le cadre d'un nouveau projet immobilier. Par ailleurs, nous espérons un rebasage (une augmentation budgétaire) pour les foyers, dans la mesure où nos budgets sont inférieurs à la moyenne départementale. Pour le pôle accompagnement spécialisé, l'extension de la MAS Ikigaï reste acquise, et l'externat fonctionnera désormais toute l'année sans période de fermeture, hors week-end bien sûr, et une meilleure mutualisation des moyens permettra de mieux prendre en charge les soins du FOA de la Tourneresse. Au pôle enfance, la création d'une unité d'enseignement spécialisé en établissement scolaire proche du site Elie de Beaumont, augmentera la collaboration entre nos services et ceux de l'Education Nationale. Il s'agit bien de transférer un groupe d'enfants d'un site vers l'autre et pas, hélas, d'augmenter la capacité d'accueil. Pour le pôle travail, l'accompagnement de travailleurs d'ESAT vers l'entreprise devient un objectif prégnant, avec un fort débat sur les objectifs à atteindre, démarche réservée à ceux qui le peuvent et surtout qui le veulent, et de nombreuses précisions devant venir de l'Etat concernant le droit au retour.

Pour le siège enfin, il sera créé une plateforme de soutien pour les familles, en mutualisant des moyens professionnels des différents pôles, notamment les assistants sociaux. Par ailleurs, des partenariats se mettent en œuvre avec d'autres associations du département, pour nous orienter sur les mêmes choix

concernant des outils structurants comme le « dossier unique de l'utilisateur » ou les investissements informatiques, liste non exhaustive.

Voilà donc une séquence de cinq ans qui s'ouvre devant nous. Je suis convaincu que nous la mènerons avec ce professionnalisme qui caractérise l'Apaei de Caen, et cette volonté d'être au service des personnes handicapées mentales et de leur famille.

Comme je le rappelai à l'instant, et comme je le rappelle chaque année au cours du rapport moral et d'orientation, le nombre d'enfants et d'adultes qui frappent à la porte des établissements de l'Apaei de Caen, ne cessent de croître. Ils sont 554, et dans presque tous les cas, le nombre de demandes est supérieur au nombre de personnes accueillies. Aucun discours sur la société inclusive ne résiste à cette réalité. Aucun déni des pouvoirs publics n'est supportable.

Quelles réponses peut-on donner à moyen terme ? Quel message d'espoir peut être délivré aux familles ? Il faudrait au moins répondre aux 25 jeunes adultes actuellement en aménagement Creton à l'IME, ce qui libèrerait autant de places pour des enfants. Ce sont des besoins en places de MAS. Malheureusement, notre projet d'extension, pourtant modeste, est retardé par un imbroglio administratif entre notre architecte et les services délivrant les permis de construire. Qu'ils trouvent une solution et vite ! Ce sont aussi des besoins sur les structures de type foyer de vie (FOA, SAJ, SAJH, AIT) en insuffisance manifeste mais dont toute perspective de création ou d'extension est bloquée par une position de principe du Conseil Départemental : pas de création de places ! Ces deux chemins de sortie étant bouchés, l'entrée à l'IME l'est tout autant. La loi est la loi et il est normal que les jeunes adultes en aménagement Creton restent à l'IME, sans manœuvres grossières de l'établissement pour contourner la loi comme cela se pratique ici ou là. C'est dans le cadre de la loi que nous devons, avec l'ARS et le Conseil Départemental, trouver des solutions.

Ce n'est pas plus « l'école dite inclusive » qui est en capacité de répondre à l'insuffisance de moyens dans ces écoles spécialisées que sont les IME. Alors que l'effort de l'Education Nationale pour accueillir des enfants handicapés est sans doute sans précédent, il n'y a jamais eu autant d'enfants en liste d'attente pour entrer à Elie de Beaumont ou à Corentin Donnard. De plus, la plupart de ces enfants ont un parcours scolaire qui a atteint ses limites ou même qui a été un échec.

Un collectif de parents d'enfants accueillis à l'IME site Elie de Beaumont, s'est élevé contre l'insuffisance de temps scolaire dans l'établissement, limité par la présence d'une seule enseignante à mi-temps. Vous vous souvenez sans doute que ce mi-temps avait été obtenu de haute lutte auprès de l'Education Nationale, voilà quelques années, et cette revendication est revenue année après année en assemblée générale. Victoire certes, mais insuffisante, nous ne manquons pas de pointer ce manque de ressource scolaire pour accompagner les enfants dans leurs apprentissages. Force est de constater que l'action de quelques parents d'enfant de l'IME, assortie d'un bon soutien médiatique, a fait bouger les lignes. Nous avons produit à l'Education Nationale un état des moyens actuels et un état des besoins pour réévaluer les temps d'enseignement pour tous les enfants de l'IME. Nous entendons que la carte scolaire soit modifiée en conséquence.

Cet épisode nous rappelle à tous que la mobilisation des familles est un élément essentiel de la défense des droits des personnes handicapées et qu'elle est l'essence même du mouvement associatif. Même lorsque son enfant dispose d'une solution adaptée à ses besoins, il ne faut pas se croire arrivé à un but.

Toute la vie il faudra défendre ses droits toujours révisables en fonction de sa propre évolution, de l'évolution de notre société et de ses lois. Et ce n'est pas parce que son enfant bénéficie de tous ses droits qu'il faut pour autant en oublier les autres, nombreux à rester au bord du chemin. La solidarité n'est pas un vain mot dans nos valeurs et notre projet associatif. Il faut s'élever au-dessus de sa propre condition de parents, bénéficiaires de ses droits légitimes, pour défendre ces droits qui ne deviennent pas automatiques dès lors qu'une loi est votée ou qu'une circulaire est éditée. L'engagement associatif reste la base de notre mouvement et il revient à nous tous de le faire vivre et prospérer.

Il ne suffit pas de revendiquer plus de places en établissement, même si c'est un axe important de notre projet associatif qui caractérise notre écoute à toutes les familles et particulièrement celles qui sont en difficultés. Nous avons aussi en permanence le souci de la qualité, voire une spécificité qualitative du mouvement parental. Etre à l'écoute des personnes accueillies, être à l'écoute de leur famille, développer des projets ambitieux, innovants, avec des professionnels engagés et dans des locaux adaptés, est une ambition de tous les instants. Etre à l'Apaei de Caen, être de l'Apaei de Caen, doit être un gage de qualité.

Au pôle enfance, outre l'action en cours à propos de la scolarité, le parcours des enfants jusqu'à l'âge adulte vise à lui permettre d'acquérir la meilleure autonomie possible grâce à une action éducative adaptée. Le pôle enfance est caractérisé par la diversité des accompagnements du fait de la grande amplitude d'âge, et des besoins très différents entre les sections, ou même entre les jeunes au sein d'une même section. Soucieux du confort des enfants et des conditions de travail des salariés, nous avons installé le SESSAD à Colombelles dans des locaux remis à neuf, et des travaux d'entretien du bâti sont en réflexion pour Corentin Donnard, site qui a déjà 20 ans.

Au pôle travail, l'imagination et l'innovation ne manquent pas. Depuis de nombreuses années, la volonté de développer des services et des productions propres, nous permet de ne pas être pris de court par les nouvelles orientations gouvernementales défavorables aux activités de sous-traitance. Cette stratégie permet aux travailleurs de développer des compétences qui sont peu fréquentes en ESAT, et très valorisantes. En Entreprises Adaptées (EA), nous allons nous engager dans le dispositif « entreprise inclusive 2018 – 2022 » afin d'accompagner des personnes handicapées dans des emplois tremplins de deux ans. Par ailleurs, en réponse aux nombreux départs à la retraite dans les dix ans qui viennent, une réorganisation des SACAT est en cours pour mieux préparer les travailleurs à cette échéance. Enfin, l'AIT qui a su innover tout au long de son histoire, rentre dans un nouveau cycle de réflexion pour de nouvelles initiatives et un nouveau dynamisme.

Au pôle hébergement, la grande affaire du moment est bien sûr la rénovation du foyer de Saint André sur Orne. Je tiens encore une fois à remercier les résidents, et les professionnels, pour leur patience. Elle sera récompensée dans quelques mois quand tous retrouveront la quiétude d'un logement confortable. Ainsi s'achèvera ce grand cycle de constructions ou rénovations entrepris à l'Apaei de Caen. Notre effort en matière de logement se portera désormais sur l'habitat « inclusif », à destination des plus jeunes et des plus autonomes. Cela répond aux orientations nationales et départementales, mais cela répond aussi aux convictions que nous avons acquises sur la capacité des personnes handicapées à mener leur vie dans la cité.

Au pôle accompagnements spécialisés, le Foyer de la Tourneresse pour les seniors est une singularité qu'il faut encore améliorer. De nombreux partenariats se sont développés, pour les loisirs, la culture, les

rencontres dans la commune, et pour la santé. Là encore, l'imagination des équipes est à l'œuvre pour développer de nouveaux projets, que nous nous efforçons d'encourager en y apportant des moyens grâce souvent aux actions des bénévoles. Pour la Maison d'Accueil Spécialisé (MAS), nous allons développer un projet de formation pour l'ensemble des professionnels afin d'évaluer et faciliter la communication des résidents, dont beaucoup d'entre eux ne maîtrisent pas le langage oral. C'est un projet important qui s'adressera aussi aux familles et pour lequel l'Apaei de Caen va mobiliser des moyens.

Il m'est difficile de réduire en quelques mots la vie intense des établissements, actions auxquelles s'ajouteront non seulement ce qu'impliquera le CPOM lorsqu'il sera signé, mais encore l'émergence d'opportunités qui sont toujours à saisir lorsqu'il s'agit de développer les actions des établissements et services. Croyez bien en la capacité des professionnels de l'Apaei de Caen, en l'imagination des équipes de direction, et en l'engagement de votre conseil d'administration, pour être réactifs aux vents de l'innovation.

Je sais que certains parents s'inquiètent des orientations prises sur le thème de la « société inclusive ». Peut-être même que ces inquiétudes se sont renforcées avec ce qui vient d'être présenté dans ce rapport. Si vous avez lu l'éditorial de notre dernier « Vivre Ensemble à l'Apaei de Caen », vous savez que je ne suis pas un grand fan de l'expression « société inclusive », à la fois pléonasme et tautologie. A l'Unapei, on préfère y ajouter un adjectif en précisant société solidaire et inclusive. Mais ce ne sont pas les mots qui sont importants, ce sont les intentions. Et il y a un doute sur les intentions quand l'école inclusive est dotée de si peu de moyens, que les enfants se partagent leur AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap), personnel si mal reconnu et si mal formé. Doute encore lorsque la réforme de l'OETH (obligation d'emploi des travailleurs handicapés) décourage les entreprises à faire appel aux ESAT.

Pour autant, il serait faux de dire que les établissements médico-sociaux en France sont appelés à disparaître. Il serait faux de dire aussi que certains n'y ont pas pensé ou n'y pensent pas encore. A nous de défendre la richesse des solutions possibles, d'autant que des solutions il n'y en a pas assez. A nous de défendre la pluralité dans les parcours pour répondre à la pluralité des situations. Etre une personne handicapée avec des déficiences intellectuelles, ce n'est pas un modèle général auquel on peut plaquer une réponse unique. Chaque personne est unique, et à chacune d'entre elle une solution spécifique doit être proposée, mais avec les moyens qui conviennent à ses besoins.

Oui il faut de l'innovation pour accompagner les personnes handicapées, mais de la vraie innovation, pas des vieilles recettes revisitées. Le cœur de l'innovation c'est l'évaluation des besoins et la réponse en moyens. Ce travail-là reste à faire.

A nous, parents, de défendre l'avenir de nos enfants, et l'avenir des parents. J'ai déjà eu l'occasion de dire mon inquiétude pour les parents de jeunes enfants, et notamment les mamans. Attention à ne pas se laisser leurrer par la situation d'aidant, avec des prises en charge multiples et partielles pour l'enfant, qui réduit le rôle de la « mère – aidant » à celui d'une coordinatrice accompagnante. J'entrevois dans ces pseudo innovations, un formidable recul sociétal avec des mamans d'aujourd'hui sans vie sociale ni professionnelle.

2020 verra le renouvellement des Conseils Municipaux. C'est un moment fort de notre démocratie qui voit l'élection d'une équipe municipale et de son Maire, élus de proximité. Les municipalités ont de l'influence sur des domaines qui intéressent beaucoup les personnes handicapées et qui nous parlent à nouveau de la société « inclusive ». L'habitat, l'accessibilité pas seulement physique mais aussi dans les critères du logo S3A (accueil, accessibilité, accompagnement), le transport, le domaine sanitaire et social, l'école pour ce qui concerne le bâti, la culture, le sport et les loisirs. Autant de sujets qui vous autorisent à interpeler les candidats de votre commune concernant leur bilan pour les sortants, et leurs projets pour tous.

La municipalité est aussi responsable de la bonne tenue des élections sur son territoire. Il n'est pas inutile de rappeler que depuis l'an dernier, le déni de démocratie pour toutes les personnes sous protections juridiques est tombé, vieille revendication de notre mouvement enfin satisfaite par l'actuel gouvernement. Pour être parfois critique, il faut aussi être objectivement reconnaissant des bonnes décisions. Il faut donc que tous les bureaux électoraux aient bien intégré ces modifications du code électoral, et fassent aussi preuve de tolérance lorsqu'une personne a besoin d'être aidée dans l'isoloir parce que son manque de motricité fine ne lui permet pas de glisser seule le bulletin dans l'enveloppe.

Nous demandons également à tous les candidats de transcrire leurs programmes et propositions en facile à lire et à comprendre (FALC) pour permettre au plus grand nombre d'en appréhender le sens. Notre équipe FALC de l'ESAT site de Saint André sur Orne se tient à leur disposition pour ces transcriptions et validations.

Dans les établissements pour adultes, nous veillerons à informer les personnes accueillies de leurs droits civiques et nous les encouragerons à les exercer. J'invite les familles à en faire de même auprès de leur fils ou de leur fille.

Une autre élection importante se tiendra en 2020, celle renouvelant les conseils de la vie sociale (CVS) dans tous les établissements de l'Apaei de Caen. Je ne saurais trop insister pour que vous, parents soucieux de la bonne marche de l'établissement où est accueilli votre enfant, vous vous présentiez à ces élections, ou qu'immanquablement vous y votiez. Par la suite et pendant les trois ans de ce mandat, participez aux réunions préparatoires, interpellez vos représentants. Vous avez des droits, utilisez-les.

A la suite de l'élection des CVS, nous procéderons au renouvellement des mandats des trois administrateurs représentant les personnes accueillies dans les pôles d'adultes : Nicolas Laurent, Frédéric Lhomme et Michel Kowarsky élus par leurs pairs représentants en CVS.

L'année 2020 verra la célébration du soixantième anniversaire de l'Unapei. Notre attachement à l'union nationale est fort. L'Apaei de Caen a « produit » plusieurs Vice-Présidents, et une Présidente de l'Unapei, c'est dire notre engagement. Cet anniversaire est donc aussi le nôtre et j'espère que nous serons nombreux, comme lors des décennies précédentes, à marquer notre présence lors des événements politiques et festifs qui seront organisés les 22 et 23 mai prochain à Paris. Le détail vous en sera communiqué assez tôt dans l'année. Etre de l'Unapei, c'est faire partie de ces 900 000 personnes handicapées déficientes intellectuelles, parents, frères et sœurs, aidants, professionnels, soignants, éducateurs, engagés pour une société où « Vivre Ensemble » est un idéal. La condition des personnes

handicapées est meilleure aujourd'hui qu'il y a 60 ans. Nos aînés et nous-mêmes y avons participé. Notre idéal est-il atteint pour autant ? Certainement pas ! Aussi devons-nous continuer notre combat pour le progrès, pour que nos enfants et ceux qui viennent vivent la plénitude de leurs droits dans une vie épanouissante.

Patrick Maincent
Président Apaei de Caen